

Retour en Suisse : le soutien indispensable

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1982)**

Heft 626

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les résistants chiliens jour après jour

agissent de manière à l'élargir ou à le contenir sur ses frontières constamment menacées.

Maintes organisations travaillent dans le cadre religieux, apparemment, constituant souvent le seul recours contre les excès du pouvoir et les injustices du marché.

Situé tout à côté de la cathédrale, sur la Plaza de Armas, le Vicariat de la Solidarité occupe une place de choix dans l'appui apporté aux pauvres et opprimés du Chili, qui sont innombrables. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a plus d'aide sociale comparable à celle que nous connaissons et que les autorités de répression ne travaillent pas dans les limites de la légalité. Sous la protection tutélaire de l'archevêque, le Vicariat est souvent le dernier recours, quand il n'est pas le seul. Pendant que j'y étais, un collaborateur m'a raconté ce qu'il avait fait la veille: dans un dispensaire médical, des gens de la CNI (Centrale nationale d'information, police politique omniprésente, dont le décret d'organisation n'est pas publié entièrement, et qui a pris la place de la fameuse DINA) ont fait irruption et emmené brutalement plusieurs patientes de la salle d'attente, sans que l'on sache trop qui ni pourquoi; s'informant de ce qui était arrivé mais sans dire qui il était, ce collaborateur du Vicariat se fit répondre: «Vous devriez aller demander au Vicariat, ils sont sûrement renseignés.»

CHRÉTIENS ENGAGÉS

Depuis des années, le Vicariat adopte des positions fermes et courageuses face au pouvoir. A titre d'exemple, j'ai retrouvé ces lignes dans une publication qu'il diffusa en 1979, se rapportant à des faits ayant touché des personnes «complètement innocentes» deux ans plus tôt; il faisait expressé-

ment état de ce qu'au Chili continuaient «l'application de la torture dans les interrogatoires de police, la manipulation de la presse officielle dans le but de trahir la vérité des faits, l'existence permanente de prisonniers politiques malgré les déclarations officielles contraires, l'inefficacité des recours d'habeas corpus, la faiblesse du pouvoir judiciaire dans la défense des droits de l'homme fondamentaux, le fonctionnement de tribunaux militaires de temps de guerre, comme on les appelle, qui, loin de rendre la justice, se sont constitués bien plus en organes au service des institutions du renseignement militaire, des cas d'arrestations suivies de la disparition des personnes, l'immunité des agents de la sécurité...».

PLUS DE DISPARITIONS...

A quelques nuances près (il n'y aurait plus eu de «disparition» au Chili en 1981), je suis convaincu que ces dénonciations gardent hélas leur pleine actualité aujourd'hui, d'après ce que l'on m'a montré. Et le Vicariat s'est maintes fois exprimé dans ce sens avec un courage digne d'admiration, notamment dans le bulletin «Solidaridad» qu'il publie chaque quinzaine. Cette indépendance ne va pas sans susciter critiques et pressions du pouvoir. Le cardinal archevêque de Santiago, Mgr Silva Henríquez, a été personnellement molesté; comme il devra, vu son âge, être remplacé cette année, le choix de son successeur, inconnu, est l'objet de vives préoccupations, au Vicariat comme ailleurs. Se voulant le pasteur de tous les Chiliens, cet homme est en effet de ceux dont la présence porte l'espoir du peuple. Des avocats du Vicariat et leurs familles ont aussi été menacés, notamment avec d'odieux chantages sur la vie de leurs enfants. C'est le lot de tous ceux qui prennent parti sinon contre le régime du moins contre certaines de ses manifestations: peu après mon retour, un avocat que j'avais rencontré, qui assistait des travailleurs syndiqués — et rien de plus — a trouvé une bombe

à la porte de son bureau; il avait aussi fait l'objet de menaces; cette fois, l'engin n'a pas sauté. On imagine le climat dans lequel vivent ainsi des familles entières.

Il serait aisé de multiplier de tels exemples, qui expliquent entre autres tout un climat d'inquiétude. Mais il arrive plus grave, notamment à des gens qui ne jouissent pas d'une certaine protection liée à leur notoriété. On ne «disparaît» plus au Chili mais on s'y fait abattre: trop souvent, la presse annonce à grands fracas que des extrémistes ont été abattus lors d'affrontements avec la police, souvent pendant les heures de couvre-feu qui, chaque nuit, interdisent la ville à la circulation civile. «De pures et simples exécutions», me diront plusieurs éminents juristes rencontrés. De fait, il a été plusieurs fois constaté que des «extrémistes» dont les corps étaient identifiés par la police après de tels affrontements avaient été enlevés quelque temps auparavant par des agents de la CNI, et que certains d'entre eux avaient même vainement fait l'objet de demandes d'habeas corpus auprès des tribunaux. Bavures... Mais la bonne presse ne dit pas grand-chose à cet égard.

DE TOUS LES MILIEUX

A part le Vicariat et la Commission chilienne des droits de l'homme, existent de nombreux groupe-

RETOUR EN SUISSE

Le soutien indispensable

La solidarité extérieure nous est absolument nécessaire, m'a-t-on souligné partout: notre peuple ne peut pas agir seul pour recouvrer la liberté. Il nous faut une aide de tous ceux qui sont attachés aux valeurs démocratiques et à la liberté pour lesquelles nous luttons.

Certes, dois-je dire, de retour en Suisse. Mais la

ments qui unissent des gens de tous milieux, familiers de prisonniers politiques «disparus», de fusillés, d'exilés, etc. Un travail solidaire important s'y accomplit. Il y a aussi des organisations d'universitaires, qui diffusent des opinions ou dispensent des enseignements non pénétrés de l'idéologie du pouvoir, que l'on doit bien qualifier de fascisme parce qu'elle en présente les caractéristiques: ainsi, l'Académie d'humanisme chrétien, où des professeurs expulsés des Universités donnent des cours un peu comme dans nos Universités populaires. Tous ces gens qui travaillent de manière peu ou prou ouverte courent personnellement de grands risques. Le régime ne s'embarrasse guère de nuances. Pour les militaires, un marxiste est un terroriste; qui n'adhère pas à l'idéologie du régime ou la critique est un marxiste; qui aide un marxiste, fût-ce sur le plan humanitaire, est aussi un marxiste; de même celui qui aide la famille d'un marxiste emprisonné. Ainsi, nous, chrétiens, qui procédons en faveur du respect élémentaire des droits de l'homme, nous sommes tous suspects de terrorisme! constatait un avocat du Vicariat.

Enfin, il y a aussi les partis politiques interdits, spécialement ceux de gauche, qui ont survécu et renaissent dans la clandestinité. Distincts de ces dissidents apparents, leurs militants travaillent à grands risques, dans l'ombre. Je ne dirai pas le

nom — qui m'est inconnu — de cette personne dirigeante d'un parti de gauche, ni son sexe, ni son âge, ni la ville de notre rencontre, ni non plus le motif de la confiance réciproque qui a permis ce contact exceptionnel: son identification serait sa mort. «Nous avons touché le creux de la vague au moment du plébiscite constitutionnel, en septembre 1980, m'a-t-elle dit en substance. Il a fallu beaucoup de temps pour que, après le traumatisme du coup d'Etat, la désorganisation des partis due à l'assassinat des dirigeants, leur 'disparition', leur exil, soit surmontés et que les partis se ressaisissent. Mais, malgré tous leurs efforts, les militaires ne sont pas parvenus à couper les partis de gauche de leurs liens traditionnels et fondamentaux avec le mouvement ouvrier et syndical. C'est pour nous une victoire discrète mais décisive. Aujourd'hui, nous renaissans. Il nous faut former de nouveaux dirigeants, faire nos expériences. Il n'est pas question de négocier le départ de Pinochet, mais de le renverser. Cela nous impose de pénétrer les forces armées et de préparer les masses populaires. La lutte armée, l'insurrection générale que certains préconisent ne sont pas une solution tant que le peuple n'est pas prêt. Il faudra aussi une conjoncture internationale favorable pour empêcher une intervention extérieure des Etats-Unis. Mais nous avançons, pas à pas: il y a des grèves locales, des associations se constituent. Nous aurons le cou-

rage, la patience et la persévérance...» Ce langage réaliste et serein, je l'ai entendu auprès de beaucoup de Chiliennes et de Chiliens; il est propre à inspirer un optimisme, en dépit de tous les obstacles, que la dispersion des forces chiliennes en exil ne permettrait sans doute pas.

D'AUTRES VIENDRONT

Moins musclés, mais aussi fondamentalement libres, j'ai entendu des propos semblables chez de jeunes dirigeants syndicaux, dans des réunions relativement larges. Cela bouge donc au Chili, au moins dans certains milieux. Il n'y a pas de jour où il ne se passe quelque chose: débrayages, grèves localisées, protestations. La durable incarcération de deux dirigeants de la Coordinadora nacional sindical, fédération illicite, Manuel Bustos et Alamiro Guzman, comme la relégation de nombre d'autres dirigeants dans des villages perdus au loin, dans le nord ou dans le sud du pays, n'y ont rien fait. Le monde ouvrier se réorganise à la barbe du pouvoir. «Le Chili ne peut pas se passer d'ouvriers», exposera un jeune responsable syndical; «ils ont éliminé nos prédécesseurs et nous sommes là, s'ils nous emprisonnent ou nous abattent, d'autres viendront», ajoutait ce jeune père de famille, calme et serein, dans une détermination admirable, sans la moindre ostentation.

lutte du peuple chilien n'a plus ce caractère spectaculaire que lui donnaient les excès sanguinaires des premiers mois de la répression militaire. Et il y a tant d'autres objets de préoccupation extérieure et d'appui: Pologne, Afghanistan, Salvador, Nicaragua... Loin dans le temps et l'espace, le combat pas à pas du peuple chilien s'enfonce dans l'oubli.

L'héroïsme quotidien n'intéresse guère les médias. Pourtant, ces Chiliennes et ces Chiliens que j'ai vus là-bas, ils ont un réel besoin de notre appui, politi-

que et matériel. Pour eux, c'est vital au sens propre de ce mot. L'efficacité de la solidarité fait ses preuves: elle a contribué à la libération de nombre d'emprisonnés; elle aide à contenir la répression en ménageant un espace d'action pour l'opposition, en préservant l'espoir.

Ainsi, nos silences repus et notre indifférence sont lourds de souffrance, de famine, de torture, de sang et de deuil. Faisons-nous le peu que nous pouvons, que, pour sauver un peuple de la dictature,

on attend au Chili des hommes libres du monde entier?

Parmi les organisations qui, en Suisse, continuent de travailler pour aider ceux qui luttent au Chili: — Associations de soutien à la résistance chilienne - Salvador Allende, qui s'efforcent d'apporter un appui politique et matériel aux forces de gauche agissant au Chili (Genève, c. c. p. 12-12351; Lausanne, c. c. p. 10-1442).

— Mission Chili, qui met l'accent sur une aide humanitaire (Lausanne, c. c. p. 10-23748).